

PROCES VERBAL de la REUNION du 26 février 2016

L'an deux mil seize, vingt six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GADBIN Joël.

Date de convocation :
19 février 2016
de membres :
en exercice : 15
présents : 11
pouvoir : 4

Présents : GADBIN Joël, LARDEUX Roselyne, RANGEARD Michaël, PETITGAS Cédric, BRAULT Thierry, MARAIS Gabriel, BRUNET Yvette, GOYET Olivier, LEPAGE Thierry, PICHOT Edith, CLAUDE Gisèle

Excusés :

DERSOIR Emmanuel a donné pouvoir à PETITGAS Cédric
JOUFFLINEAU Céline a donné pouvoir à MARAIS Gabriel
LE MERRE Carole a donné pouvoir à BRUNET Yvette

CHEVREUL Elisabeth a donné pouvoir à PICHOT Edith

Secrétaire de séance : BRAULT Thierry

Délibération n° 2016-02

OBJET : EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2015 : budget commune

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement	
dépenses	737 832,78 €	dépenses	324 443,29 €
recettes	769 507,67 €	recettes	306 797,98 €
excédent de clôture	31 674,89 €	déficit de clôture	- 17 645,31 €
excédent antérieur	19 041,76 €	excédent antérieur	63 233,19 €
Résultat cumulé	50 716,65 €	Résultat cumulé	45 587,88 €

Soit	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2014		2015	2015
investissement	63 233,19 €	Xxxxxxxxxxxxxx	- 17 645.31 €	45 587.88 €
fonctionnement	109 041,76 €	90 000,00 €	31 674.89 €	50 716.65 €
TOTAL	172 274.95 €	90 000,00 €	14 029.58 €	96 304.53 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015, tel que présenté ci-dessus,
DECIDE de :

- prélever la somme de 40 000 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du Budget 2016, article 1068 réserves.
- d'inscrire la somme de 10 716.65 € en excédent de fonctionnement du Budget 2016, article 002 résultat de fonctionnement reporté

OBJET : EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2015 : service assainissement

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement	
dépenses	33 426,59 €	dépenses	27 883,84 €
recettes	49 310,95 €	recettes	39 361,27 €
excédent de clôture	15 884,36 €	excédent de clôture	11 477,43 €
excédent antérieur	- €	déficit antérieur	- 77 783,45 €
Résultat cumulé	15 884,36 €	Résultat cumulé	- 66 306,02 €

SOIT	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2014		2015	2015
investissement	-77 783.45 €	XXXXXXXXXXXXXX	11 477.43 €	- 66 306.02 €
fonctionnement	20 318.87 €	20 318.87 €	15 884.36 €	15 884.36 €
TOTAL	-57 464.58 €	12 741.77 €	27 361.79 €	- 50 421.66 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :
 APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015, tel que présenté ci-dessus,
 DECIDE de prélever la somme de 15 884.36 € de la section de fonctionnement et de l'affecter à la section d'investissement du Budget 2016, article 106 réserves.

OBJET : EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2015 : lotissement de la Bédannerie

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 du lotissement de la Bédannerie dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement	
dépenses	2 016,71 €	dépenses	2 015,59 €
recettes	2 016,71 €	recettes	- €
excédent de clôture	- €	déficit de clôture	2 015,59 €
excédent antérieur	153 299,86 €	déficit antérieur	55 296,88 €
Résultat cumulé	153 299,86 €	Résultat cumulé	- 57 312,47 €

soit	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
section	2014		2015	2015
investissement	-55 296.88 €	XXXXXXXXXXXXXX	- 2 015.59 €	- 57 312.47 €

fonctionnement	153 299.86 €		0	153 299.86 €
TOTAL	98 002.98 €		- 2 015.59 €	95 987.39 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015, tel que présenté ci-dessus,
DECIDE de reporter au budget primitif 2016 à :

- l'article 001 : report du déficit d'investissement : 57 312.47 €
- l'article 002 : report de l'excédent de recettes de fonctionnement : 153 299.86 €.

Délibération n° 2016-05

OBJET : EXAMEN et APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF de l'année 2015

Conformément à la délibération en date du 10 décembre 2015, décidant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2015, le conseil municipal doit donc statuer sur l'affectation et approbation du compte administratif 2015.

Madame LARDEUX Roselyne, première adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale dressé par Monsieur GADBIN Joël, Maire (sorti pour le vote du compte administratif), lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement	
dépenses	2 785.00 €	dépenses	
recettes	4 569.15 €	recettes	
excédent de clôture	1 784.15 €	excédent de clôture	
excédent antérieur	10 211,11 €	excédent antérieur	91,34 €
Résultat cumulé	11 995.26 €	Résultat cumulé	91,34 €
prélèvement proposé		prélèvement proposé	

soit

section	Résultat à la clôture de l'exercice	Virement du fonctionnement à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat à la clôture de l'exercice
	2014		2015	2015
investissement	91,34 €	xxxxxxxxxxxxxx	0 €	91.34 €
fonctionnement	10 211.11 €		1 784.15 €	11 995.26 €
TOTAL	10 302.45 €		1 784.15 €	12 086.60 €

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère à l'unanimité :
APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2015, tel que présenté ci-dessus,
DECIDE de :

- prélever la somme de 11 995.26 € de la section de fonctionnement du CCAS et de l'affecter à la section d'investissement du budget principal 2016, article 1068 réserves.
- d'inscrire la somme de 91.34 € en excédent de la section d'investissement du CCAS et de l'affecter à la section d'investissement du budget principal 2016, article 001 excédent antérieur reporté.